

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 12/01/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Seize Janvier, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Serge CLERGEAU, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Nathalie BARDOU ayant donné pouvoir à M. Pierre HERAILH, Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude NOURET, M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT, Mme Sylvie GAY ayant donné pouvoir à M. André HEBRARD.

Secrétaire de Séance : M. Didier JANSON.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/03 : Modification des limites d'agglomération sur les routes départementales n°42 et n°45

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier les limites d'agglomération sur les routes départementales n°42 et 45, dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour lié à l'aménagement de la voie douce, selon le plan joint à la délibération, pour des questions de sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour :

- APPROUVE la modification des limites d'agglomération sur les routes départementales n°42 et n°45.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, M. Didier JANSON